



Université
**BORDEAUX
MONTAIGNE**

École doctorale Montaigne Humanités

Relevé de décisions
Conseil de l'ED du 13/12/2022
Musée des Arts Décoratifs et du Design

Étaient présents ou représentés

Mme Béatrice COLLIGNON **(BC)**, M. Pierre SAUVANET **(PS)**, M. Olivier DEVILLERS **(OD)**,
M. Géraud POUMAREDE **(GP)**, Mme Pascale ANTOLIN **(PA)**, M. Rémi CASTETS **(RC)**,
M. Laurent HOUSSAIS **(LH)**, Mme Kamala MARIUS **(KM)** (représentant David AMBROSETTI),
Mme Cécile CROCE **(CCR)**, Mme Sandrine VAUCELLE **(SV)**, M. Jean-Paul ENGELIBERT **(JPE)**,
Mme Kim-Sang ONG-VAN-CUNG **(KSOVG)**, Mme Leila OULKEBOUS **(LO)**, M. Hugo MAZZERO **(HM)**,
Mme Martine D'HERBECOURT **(MDH)**, Mme Océane SPINELLI SANCHEZ **(OSS)**,
Mme Chantal DUTHU **(CD)**

Était invitée

Mme Nathalie JAECK **(NJ)**

Étaient excusés

M. Raphaël ESTEVE, Mme Christelle LAHAYE, M. Vincent FEUILLETTE, Mme Agnès VATICAN,
Mme Mariella CAUSA, M. Sébastien-Yves LAURENT, M. Gauvain SCHALCHLI, Mme Marie MELLAC

Étaient absents

M. Urtzi ETXEBERRIA, Mme Myriam SCHMUTZ, M. Laurent DUDYCH, M. Jean-Baptiste DE LA RIVIERE,
Mme Cécile CARVAILLO

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal du Conseil de l'École Doctorale du 27 septembre 2022
2. Doctorants sous contrat et ½ ATER montants
Evolution du dispositif « ½ ATER montants » : proposition et vote, et calendrier 2023
3. Le nouvel arrêté sur la formation doctorale (voir PJ)
 - a. Comités de suivi : évolutions imposées et marge de manœuvre : discussion ouverte sur modalités de mise en œuvre dans notre ED
 - b. Le serment (voir PJ)
4. Points demandant un vote (voir PJ)
 - a. Rattachement à l'ED (Philippe Le Coustumer)
 - b. Demande de rédaction de thèse en espagnol (Juan Pablo Pietro Iommi, Ausonius)
 - c. Pour information, lettre de soutien de Mme Labrune à codirection Gilles Boyé (Gauvain Schalchli, CLEE)
5. Points d'information
 - a. Soutenance de thèse en langue étrangère (voir PJ)
 - b. Commission d'admissions 2022 : bilan
 - c. Chantier règlement intérieur



- d. Journées portes ouvertes de l'ED : pour les Masters, pour les services avec lesquels travaille l'ED (pour les EC : cf. Assises de l'ED)
6. Assises de l'ED : 1ères suggestions et foire aux idées (*liste non exhaustive*)
 - a. Autour de la HDR : textes, possibles et pratiques, formation obligatoire
 - b. La direction de thèse
 - c. L'ED dans le dispositif doctoral
 - d. Le nouvel arrêté sur la formation doctorale : Comités de suivi, soutenance, serment
 - e. L'après thèse et l'articulation avec le marché du travail hors ESR.

Les points suivants sont reportés au **1^{er} conseil de 2023 : mardi 31 janvier, 10h30-12h30** :

Enquête modalités de sélection par les labos des candidats à un Contrat doctoral UBM – Synthèse
Direction de thèses pour les non HDR : proposition et vote
Evolution de la Formation doctorale : discussion ouverte
Demandes de codirections (NB : toutes concernent des nouvelles inscriptions)

BC ouvre la séance du Conseil peu après 9h30

I. Validation du procès-verbal

Le **procès-verbal** du Conseil du 27 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité

II. Doctorants sous contrat et ½ ATER montants

(Voir en PJ courrier envoyé aux candidats potentiels le 16 décembre 2022)

BC présente les modalités de la nouvelle campagne d'ATER de l'ED réservée aux doctorants UBM (en accord avec la réglementation) qui s'articule autour de trois points :

1- Modifications

- Ouverture à tous les contrats doctoraux en fin de contrat **et** à tous les doctorants en 3^{ème} année effective de 2022-2023 ;
- Contrats ATER à temps plein (fin des ½ ATER) ;
- Maintien de 10 contrats.

2- Calendrier

- 16 janvier : ouverture candidatures (17 janvier : information à la CDUFRI),
- 24 février : fermeture des candidatures,
- Entre vendredi 10 mars et mardi 14 mars : envoi des dossiers pour évaluation,
- 27 mars, de 9h à 16h : réunion du Conseil restreint aux DU pour délibération et attribution.



3- Mise en place du dispositif

- Candidatures en ligne (sur Sphinx). Questions : quels éléments demandés pour le dossier, quel niveau de précision attendu pour le texte « état avancement thèse » ? ; qui voit quoi ?
- Evaluation des dossiers : modalités ? Grille ? Classement préalable labo ?

La discussion est ouverte et les arguments des membres du Conseil sont entendus notamment au niveau des attendus de ces dossiers :

- 1- Le texte d'avancée de la thèse doit démontrer son avancée substantielle. Longueur du texte : entre minimum 20 000 et maximum 25 000 signes ;
- 2- Activité scientifique autour de la thèse ;
- 3- Implication dans le laboratoire ;
- 4- Implication dans l'ED (liste des formations suivies, et dispensées le cas échéant) ;
- 5- Implication dans l'enseignement le cas échéant.

Les modalités de ce nouveau concours sont soumises au vote.

Accord à la majorité (18 voix POUR / 1 ABSTENTION).

- Demande des DU de disposer de quelques jours, après clôture des candidatures, pour donner leur avis argumenté sur les dossiers, afin d'avoir une vue globale des candidatures de leur laboratoire : **acceptée. Date limite avis argumentés DU : 2 février.**

Les modalités d'évaluation des dossiers seront discutées lors du prochain Conseil (31 janvier 2023).

III. Le nouvel arrêté sur la formation doctorale

Ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil.

IV. Points demandant un vote

a- Rattachement Philippe le Coustumer à l'ED

BC présente cette demande qui est acceptée à l'unanimité **(18 voix POUR / 1 ABSTENTION)**.

b- Demande de rédaction de thèse en espagnol

BC présente la demande portée par François Cadiou d'AUSONIUS pour son doctorant, Juan Pablo Pietro Iommi, qui est acceptée à l'unanimité **(18 voix POUR / 1 ABSTENTION)**.

c- **BC** informe le Conseil de la réception de la lettre de soutien de Mme Labrunne à la codirection de Gilles Boyé pour Gauvain Schalchli (CLLE). La demande de codirection est actée.



V. Points d'information

BC annonce la soutenance en langue anglaise de Sahar Kheirandish sous la direction d'Arnaud Schmitt (CLIMAS).

Après avoir rappelé la procédure et son déroulement, **BC** présente le bilan de la commission d'admission 2022 :

- Nombre de candidatures : 89 ;
- Demandes de révisions : 7, dont 6 assorties d'une proposition de rendez-vous (dont 1 refusée) ;
- Demandes de changement de mentions : 2 (dont 1 refusée) ;
- Candidatures refusées : 9 dont 1 revue suite à entretien avec directrice de thèse puis directrice et doctorant.

BC rappelle que les demandes de révisions et refus ne sont pas exceptionnelles : tous les ans, depuis la création de l'EDMH, quelques dossiers sont concernés.

Le projet d'Assises de l'ED sera discuté lors d'un prochain Conseil (31 janvier 2023 ou suivant).

La séance est levée à 11h30 et suivie d'une visite commentée de l'exposition Nanda Vigo.

16 décembre 2022

Direction de l'Ecole Doctorale

Avis ouverture Concours Ecole doctorale Montaigne Humanités pour 10 postes d'ATER à temps plein pour l'année 2023-24, toutes disciplines enseignées à l'Université Bordeaux Montaigne

L'Ecole doctorale Montaigne Humanités ouvre au concours 10 postes d'ATER à temps plein pour l'année 2023-2024.

Le concours est ouvert

- aux doctorant.es dont le contrat doctoral s'achèvera à l'issue de l'année universitaire en cours ;
- à tous les doctorant.es de l'ED Montaigne Humanités qui n'ont pas de contrat doctoral (thèse non financée) et qui sont actuellement en 3^{ème} année.

Le contrat impliquant 192h équivalent TD d'enseignement, les candidat.es doivent être en mesure d'enseigner dans l'une des formations pour lesquelles l'Université Bordeaux Montaigne – IUT, DEFLE et IJBA compris – délivre un diplôme.

Les enseignements sont principalement en Licence, éventuellement et ponctuellement seulement, en Master. Ils peuvent être assurés dans un seul ou plusieurs départements ou sections, voire plusieurs composantes (UFR, DEFLE, IJBA, IUT).

Organisation et calendrier du concours

- Dossiers dématérialisés
- Ouverture de la plateforme : lundi 16 janvier 2023, 8h
- **Fermeture de la plateforme : vendredi 24 février 2023, 23h55**
- Réunion de la Commission : lundi 27 mars
- Communication des résultats aux candidats : dans les jours suivants et au plus tard le 31 mars.
- Composition de la Commission : Conseil de l'Ecole doctorale réduit aux Directeurs/Directrices des unités de recherche et invitées permanentes (VP CFVU et VP Recherche, sans droit de vote).

Profils recherchés et pièces du dossier sur lesquelles se fera la sélection

Le concours est organisé par l'Ecole doctorale et ces 10 contrats sont destinés à permettre à des doctorant.es bien avancé.es dans leur thèse de l'achever dans de bonnes conditions. La dimension recherche est donc première dans l'appréciation des dossiers.

Le dossier à déposer comprend :

- ✓ Un texte (pouvant être assorti de figures) de 20.000 à 25.000 signes (maximum) présentant l'avancée substantielle de la thèse et assorti d'un programme de travail pour les 18 à 24 mois à venir démontrant la faisabilité d'un achèvement à l'automne 2024 ou au cours de l'année suivante. Le texte fera le point sur les données recueillies, la méthodologie mise en place, l'évolution de la question de recherche, et selon les disciplines et le déroulement de la recherche le plan de la thèse tel qu'il se dessine ou l'état d'avancée de la rédaction. (NB : il n'est pas nécessaire de déclarer une date - ou un mois - de soutenance) ;



- ✓ Une présentation synthétique de l'activité scientifique déployée autour de la thèse (publications, communications, organisation de sessions ou JE, évaluations d'articles, actions de diffusion du savoir, etc.) ;
- ✓ Une présentation synthétique de l'implication dans la vie du laboratoire d'accueil ;
- ✓ Une présentation synthétique de l'implication dans la formation et la vie de l'Ecole doctorale (liste des formations suivies depuis le début de la thèse, indication des propositions d'Initiatives doctorantes – qu'elles aient été retenues ou non – participation au comité de rédaction de la revue *Essais* ou direction d'un numéro, etc.) ;
- ✓ Le cas échéant, une présentation synthétique des enseignements assurés, avec mention du nombre d'heures annuelles. Il peut s'agir d'enseignements dispensés à l'UBM ou ailleurs, y compris dans le secondaire.

A ces pièces déposées par les candidats, s'ajouteront :

- ✓ L'avis argumenté du / de la directeur / directrice de la thèse (co-signé en cas de codirection) ;
- ✓ L'avis argumenté de la direction du laboratoire d'accueil ;
- ✓ Le cas échéant, l'avis pédagogique de la direction du département (ou de la section, ou de la formation) sur les enseignements dispensés (ou les avis si enseignements dans plusieurs départements).

Ces pièces seront versées directement sur la plateforme par les personnes concernées, une fois le dossier ouvert par le/la candidat.e.

Pour les enseignements dispensés hors UBM, les avis pédagogiques devront être envoyés directement à Fabienne Perilhou car seuls les personnels UBM auront accès à la plateforme de candidature.

Les besoins en heures d'enseignement seront transmis à l'ED directement par les directions des composantes (UFR, IUT, DEFLE, IJBA), les candidat.es n'ont pas à s'en préoccuper.

La Commission s'attachera à l'avancée de la thèse et à l'implication dans les activités connexes, et appréciera la cohérence d'ensemble et la qualité du parcours doctoral.

Un avis de l'ouverture de la plateforme sera envoyé à toutes et tous les candidat.es potentiels dans la 2^e semaine de janvier 2023.